



## Affaire conseiller bancaire

-----  
Par Marfa

Bonsoir,

Je voudrais l'avis concernant ma situation auprès de ma conseillère bancaire voici mon interrogation, le mois dernier, j'ai dépassé mon découvert autorisé chose qui arrive rarement. Néanmoins, en vérifiant mon compte courant, je me suis aperçu qu'un virement de mon compte LDD d'une certaine somme qui a été effectuer vers mon compte courant chose qui m'a surpris, car je n'ai jamais effectué ce genre virement. Du coup, je me suis tourné par mail vers ma nouvelle conseillère depuis 1 mois. Qui à prix l'initiative de reboucher mon découvert car elle estimer que cela a été nécessaire. Chose que je n'ai jamais demandée. Du coup est-ce qu'elle a le droit de faire ce genre de manipulation sans mon autorisation, mais surtout de me consulter avant de pouvoir faire ce genre de manipulation.

Merci de vos retours

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre conseillère n'a en effet pas le droit de manipuler vos comptes sans votre aval ... MAIS elle vous a peut être évité un fichage à la Banque de France en faisant ce virement avant que le robot se déclenche et vous pénalise bien plus fort que quelques jours d'intérêts perdus.

Donc vous lui demandez un rendez-vous et elle vous expliquera.

Si vous n'êtes pas satisfait vous pouvez le signaler au directeur d'agence.